

Lyon, le 12 décembre 2022

Préfecture de la Seine-Saint-Denis

**Direction de la coordination des services publics et de
l'appui territorial**

Bureau de l'environnement
1, Esplanade Jean Moulin
93000 BOBIGNY

Réf GK-MKL-GM-VS/2022-117
Suivi
Tél. 04 72 56 35 71
Courriel secretariat@ffspeleo.fr

Objet Enquête publique : carrière de gypse Vaujours - Guisy

La Fédération française de spéléologie (FFS) est une association de 7 000 adhérents. Elle a pour but d'organiser et de favoriser : 1) le développement maîtrisé de la pratique de la spéléologie, du canyonisme et de la plongée souterraine, et 2) l'exploration et l'étude des milieux karstiques et des milieux souterrains naturels et artificiels. La FFS contribue à la recherche scientifique liée au monde souterrain et à son environnement, elle participe activement à sa conservation. La FFS est agréée association de protection de l'environnement par le Ministère chargé de l'environnement depuis 1978.

Le Comité spéléologique d'Ile de France est une instance décentralisée de la Fédération française de spéléologie qui regroupe 520 fédéré-e-s. En l'absence de zones karstiques naturelles, les carrières franciliennes sont un patrimoine souterrain historique remarquable à protéger et transmettre aux générations futures.

Le Comité départemental de spéléologie de Seine-Saint-Denis est également une instance décentralisée de la Fédération française de spéléologie, et fait également partie du Comité spéléologique d'Ile de France. Il regroupe près de 50 fédéré-e-s actifs en 2022. Les carrières franciliennes constituent des sites de proximité uniques. A cet intérêt, la carrière de Vaujours ajoute celui de la présence d'un karst remarquable. La protection et la valorisation de ce patrimoine souterrain historique est primordiale.

Nous avons lu et étudié avec une grande attention le dossier de la carrière de Gypse de Vaujours-Guisy soumis à enquête publique. Ce dossier a également été étudié par plusieurs membres de notre fédération, les membres de notre commission scientifique relevant de toutes les disciplines scientifiques concernant la spéléologie (géologie, karstologie, biologie et écologie, sciences économiques et sociales, ...) ainsi que par des spéléologues connaissant bien le secteur concerné par le projet.

A l'issue de ce travail nous faisons plusieurs observations et propositions présentées dans le document ci-joint.

Gaël KANEKO
Président de la FFS



Marie-Clélia LANKESTER
Coordinatrice pôle patrimoine et environnement



Gaël MONVOISIN
Président du comité spéléologique d'Ile de France



Vincent SCHNEIDER
*Président adjoint du comité départemental de
Seine-Saint-Denis*





Fédération Française
de Spéléologie

Enquête publique : carrière de gypse Vaujours - Guisy

Observation déposée par Gaël KANEKO, président de la Fédération française de spéléologie (FFS), et Marie-Clélia LANKESTER, élue coordinatrice du pôle patrimoine, sciences et environnement (FFS), Gaël MONVOISIN, président du Comité spéléologique d'Ile de France, Vincent SCHNEIDER, président-adjoint du Comité départemental de spéléologie de Seine-Saint-Denis.

Le choix d'un mode d'exploitation en carrière à ciel ouvert

Concernant le choix d'une exploitation en fosse à ciel ouvert par rapport à une exploitation souterraine, nous rejoignons l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale d'Ile de France (MRAE) (Avis délibéré sur le projet d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert et d'installations de traitement sur les territoires des communes de Vaujours, Coubron (93) et Courtry (77)). Plusieurs des recommandations de la MRAE (recommandations N° 2, 8 et 9) concernent l'évaluation trop rapide des solutions de substitution. Nous considérons également que le projet aborde de façon trop succincte les solutions de substitution à une exploitation à ciel ouvert. Les arguments donnés par Placoplatre, dans son dossier et dans sa réponse à l'autorité environnementale, ne sont que d'ordre technique et économique et sont centrés sur les enjeux pour l'entreprise Placoplatre. Une évaluation, pour le territoire et ses habitants, à la fois environnementale, économique et sociale des différentes solutions aurait dû être proposée dans le dossier. Avec les informations disponibles il n'est pas possible de conclure à la pertinence d'une exploitation à ciel ouvert par rapport à une exploitation souterraine. Avant décision, nous demandons que ce travail de comparaison entre alternatives soit fait dans la perspective globale que nous avons évoquée.

Cette demande faite, nous nous exprimons, à partir d'ici, sur le projet proposé et sur le contenu du dossier.

Les limites du diagnostic géologique du dossier

Tout d'abord la partie du diagnostic géologique consacrée à la présence de karst (tome 2 du dossier (étude d'impact partie 3 : état initial, pages 36 et 37) est très incomplète, pour ne pas dire insuffisante.

Ce texte mentionne des karsts dans le cavage ouest de la carrière d'Aiguisy et les évalue comme « d'intérêt local ». Le projet prévoit d'ailleurs en mesure d'évitement une : « Conservation d'une partie des galeries et des karsts », mesure qui comporte cependant un « risque d'inaccessibilité aux karsts recensés ». Cette mesure est à saluer mais elle est insuffisante car conçue uniquement dans un objectif de préservation des sites fréquentés pour les chiroptères sans prise en compte du patrimoine géologique.

Nous soulignons le manque de prise en compte des enjeux géologiques dans ce dossier, avec en particulier l'absence de consultation de la commission régionale du patrimoine géologique (CRPG). Aujourd'hui le patrimoine géologique est considéré comme partie intégrante du patrimoine naturel et sa protection a fait l'objet d'une résolution adoptée lors du congrès mondial de l'Union Internationale pour la protection de la nature (UICN) de 2020 ([WCC_2020_RES_074_FR.pdf \(iucn.org\)](#)). Rappelons que parmi les 62 membres de l'UICN en France on trouve plusieurs institutions publiques dont le ministère de la transition écologique.



La valeur patrimoniale de la formation karstique d'Aiguisy

L'intérêt patrimonial de la formation karstique d'Aiguisy est de premier ordre, même si elle a été peu étudiée. Cette formation karstique est actuellement l'unique exemplaire qui soit connu dans le gypse ludien de la région parisienne, depuis que son équivalent du nord de Paris a été entièrement détruit.

Unique par ses dimensions hectométriques, elle l'est aussi par l'ampleur des galeries et des salles, la complexité du réseau, la minéralisation de surface, ses gîtes cristallins, et de façon générale, la remarquable panoplie des exemples de corrosion et d'érosion du gypse par l'eau circulante ou par la variation des niveaux de nappe au cours de plus de trente millions d'années...ceci pour les aspects géologique et minéralogique. Elle est actuellement, et de loin, la plus grande cavité naturelle d'Île-de-France toutes roches encaissantes confondues. Enfin, elle est un élément du patrimoine industriel local des gypsières, plâtriers, et même cimentiers quand les marnes étaient utilisées en sus du gypse.

On y trouve encore les témoins des techniques utilisées, des confortements, les traces de leur travail, avec ou sans machines. Même sur un plan esthétique, ces carrières aux volumes immenses, aux formes de cathédrale, où des jeux de lumière solaire varient sans cesse, sont des éléments dont il est important de conserver quelques exemples pour la postérité. La plupart ont en effet été détruites du fait de progrès technologiques et des contraintes économiques qui poussent à une exploitation des carrières à ciel ouvert.

Dans le périmètre du projet de carrière porté par Placoplatre les secteurs Nord, Est et Sud ont été très largement remblayés alors que le secteur Ouest l'a été nettement moins. Dans ce secteur Ouest il existe encore une formation karstique très importante, qui, bien qu'ayant été sévèrement tronçonnée et amputée par les galeries industrielles, présente encore près de 500 mètres linéaires de vides naturels. Ce secteur Ouest conserve une grande valeur qu'il importe de protéger.

Références :

Pomerol C. et Diffre P., 1979. Paris et environs. Les roches, l'eau et les hommes. Ed. Masson, Paris, 171p.

Du Mouza J., 1975. Les cavités souterraines de la région parisienne. Thèse de Doctorat de 3ème cycle. Université P. et M. Curie, Paris.

Intérêts et limites des mesures proposées dans le projet de carrière pour la préservation du karst d'Aiguisy

Comme nous l'avons déjà souligné ces mesures ont été conçues par rapport à la présence d'espèces protégées, essentiellement des chiroptères, sans prise en compte des enjeux géologiques. Ces mesures ont néanmoins un intérêt pour le patrimoine géologique mais sont insuffisantes.

Nous n'avons pas de commentaire concernant les cavages Nord et Est. Compte-tenu de leur état de dégradation les mesures proposées en faveur des chauves-souris (mémoire en réponse au second avis du CNPN rendu le 6 janvier 2022) nous semblent adaptées.

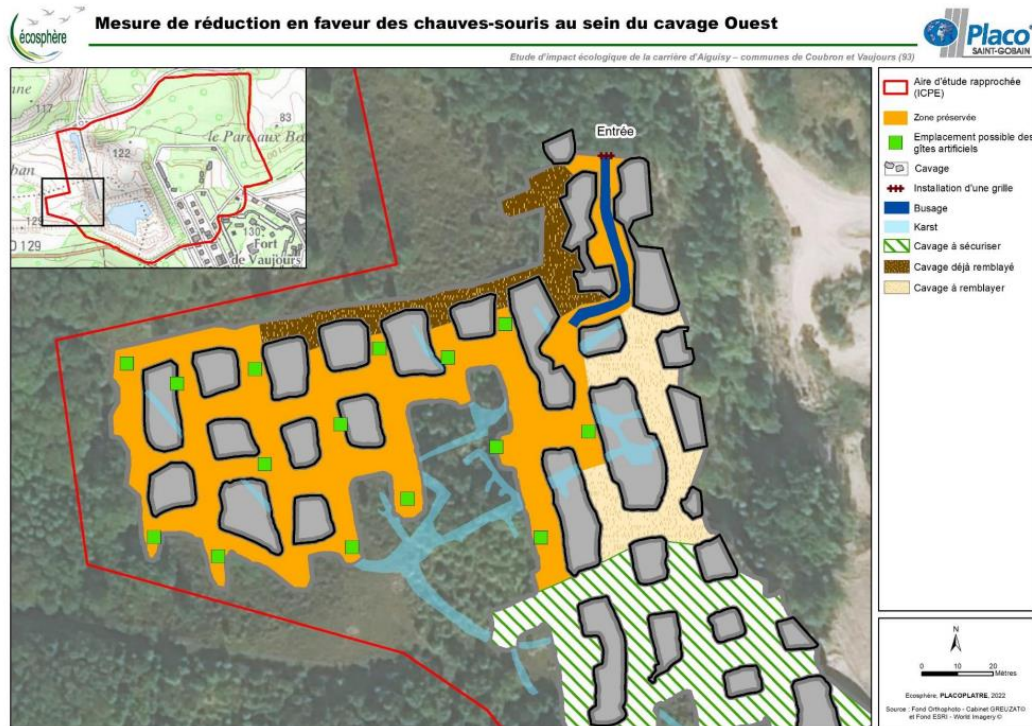
Par contre, pour le cavage Ouest il est important d'intensifier les efforts de conservation en associant enjeux géologique et biologique, ce qui suppose de le conserver dans une situation la plus proche possible de son état actuel. Il s'agit d'y associer préservation de ses patrimoines biologique, géologique et culturel tout en veillant à améliorer la sécurité sur certaines parties du site.



Notre proposition concernant le cavage Ouest

Pour rappel la mesure de réduction proposée par Placoplatre : (Projet de carrière de Vaujours-Guisy (93) Mémoire en réponse à la demande de précisions sur le volet faune/flore de l'étude d'impact ; page 6)

Figure 1 : proposition de Placoplatre pour le cavage ouest



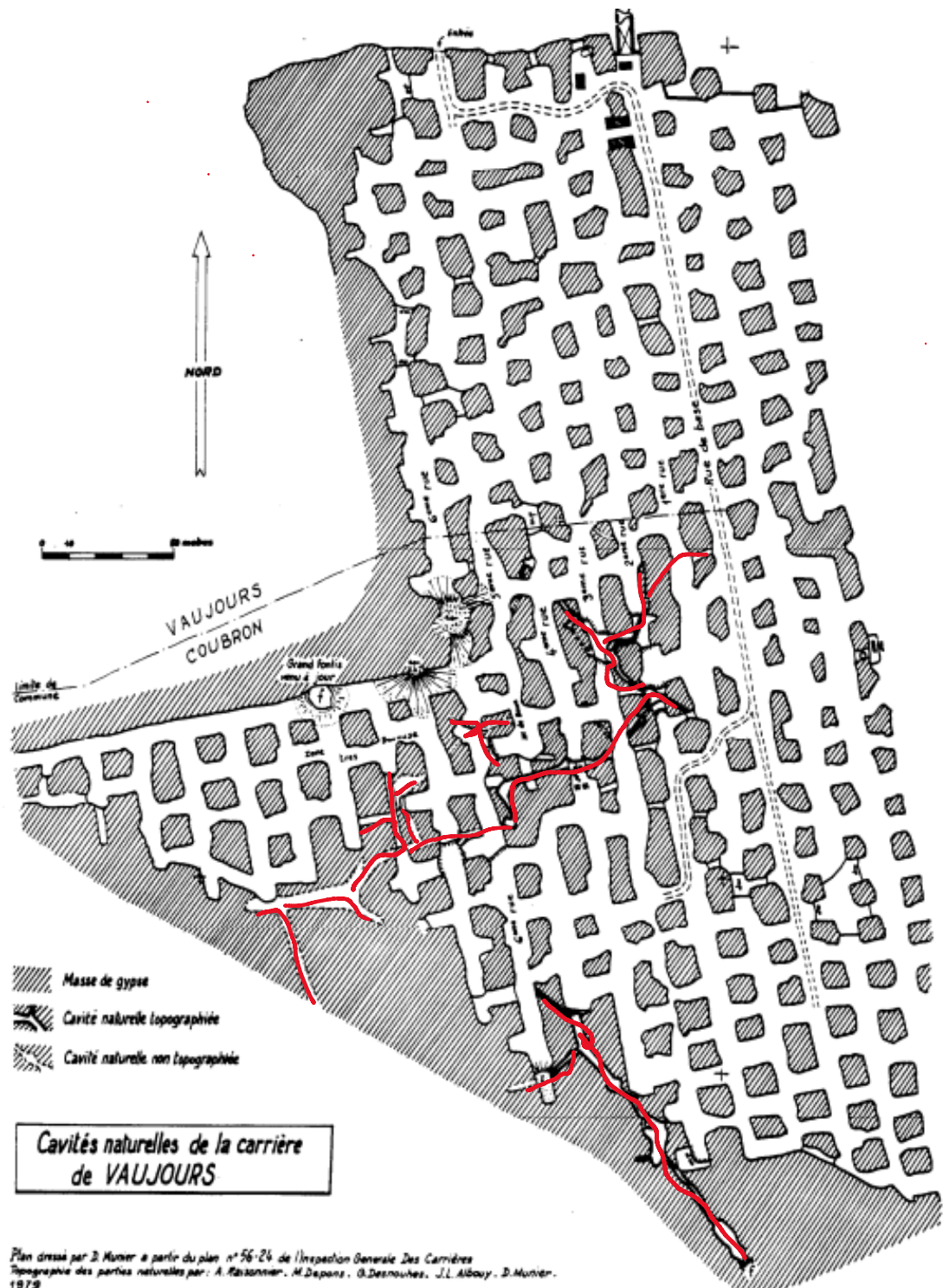
Carte 2. Mesures en faveur des chauves-souris au sein du cavage Ouest

Nous appuyons notre proposition sur un plan des cavités naturelles de Vaujours dressé en 1979. Dans celui-ci les cavités naturelles, c'est-à-dire le réseau karstique, ont été réhaussées d'un trait rouge pour améliorer la lisibilité du plan.

Notre projet consiste à limiter au maximum les interventions d'aménagement sur ce secteur ouest du projet de carrière. Notre projet diffère peu de celui de Placoplatre mais, s'appuyant sur une stratégie de limitation maximale des interventions il se situe dans une logique d'évitement (et plus seulement de réduction) :

- En surface : exclusion de la partie ouest du périmètre du projet sur une surface d'environ 2 hectares (figure 3), préservation de la végétation et si nécessaire clôture du terrain ;
- Maintien dans la situation actuelle du cavage et du réseau karstique avec limitation des aménagements souterrains à la sécurisation du site. Des aménagements spécifiques pour l'accès des chauves-souris et maîtriser les accès humains seront à envisager mais de façon plus légère que la proposition de Placoplatre.

Figure 2 : plan du cavage ouest et de son réseau karstique (1979, dressé à partir de l'Inventaire Générale des Carrières)



En synthèse, nous demandons une renonciation d'exploiter et partiellement d'aménager, en surface comme sous terre, sur la partie ouest du caveau d'Aiguisey pour une surface de 2 hectares environ (Figure 3).

Ceci permettrait d'assurer la préservation du patrimoine géologique et culturel lié au karst et à l'exploitation ancienne du gypse comme la préservation des chiroptères dans un habitat qui leur convient. Ceci n'empêcherait pas une sécurisation de certaines parties du site ni des aménagements légers. En excluant du projet industriel, ces 2 hectares, nous proposons ainsi de transformer en mesure d'évitement les mesures de réduction proposées par Placoplatre. Ceci est sans conséquence notable pour son projet industriel mais améliorerait fortement son insertion territoriale dans un espace fortement marqué par les aménagements et l'urbanisation. Les remarques du CNPN sur cette partie du projet seraient sans doute également levées. Dans cette perspective, la protection et la valorisation patrimoniale de cette partie du site pourraient utilement faire l'objet d'une convention de gestion avec un organisme dont c'est la mission : association naturaliste et/ou culturelle, conservatoire des espaces naturels, ... La fédération française de spéléologie ayant une activité de gestion conservatoire de sites pourrait être associée au projet.

Figure 3 : représentation schématique du secteur que nous proposons d'exclure du projet industriel (ellipse rouge)

FIGURE 1 : CARTE DE PRÉSENTATION DES PÉRIMÈTRES

